



Séance du 22 mars 2026

## MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 29	Représentés : 0	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-009	Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : <b>26 MARS 2026</b> Publication sur le site internet municipal le : <b>31 MARS 2026</b>
------------	--	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mars à neuf heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-huit mars deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

**PRESENTS** : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, S. MENEUT, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, L. MOREL, A. CHIABRANDO, S. BOURAS, J-M. ARNAUD, S. ROCHEZ, M. RIBES, N. FRATE, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M-L. VOLAND, R. PEYROL.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

- Vu le Code de la commande publique,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-2, et L.2121-22,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la composition de la Commission d'appel d'offres.

La Commission d'appel d'offres (CAO) étudie les candidatures et les offres dans le cadre des marchés à procédures finalisées.

La CAO a un véritable pouvoir de décision dans la mesure où c'est elle qui choisit les titulaires des marchés passés sous des formes formalisées, avant délibération en Conseil municipal.

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, la CAO est formée du Maire et de 5 Conseillers municipaux, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste (sans objet dans notre cas puisqu'il n'y a eu qu'une seule liste aux élections municipales du 15 mars 2026).

Il est aussi précisé que les suppléants sont amenés à siéger dans l'ordre du tableau, sans être « le » suppléant de tel ou tel titulaire (sauf lorsqu'il s'agit, le cas échéant, d'un représentant de l'opposition).

La CAO peut inviter des personnes compétentes, notamment le comptable public, un représentant du Préfet ou de la DGCCRF, et des agents ou experts de la collectivité, qui ont une voix consultative uniquement.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il est précisé que, sans que leur désignation ne soit à faire par délibération, il est d'usage dans notre Collectivité, lorsque cela est possible, que les membres de la « Commission MAPA » soit les mêmes que ceux de la CAO. Cette commission MAPA est réunie par le Maire lorsqu'il souhaite disposer d'une assistance pour choisir un prestataire.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De constituer la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Commune,
- De dire que cette Commission est permanente,
- De dire que les membres du Conseil municipal qui ont été élus dans cette Commission sont :

Commission d'appel d'offres – CAO	
Titulaires	Suppléants
Président : Joël LEVI-VALENSI	/
Danièle BARBIER	Guillaume SORBA
Mickaël CUTILLO	Sylvie BOULINGUEZ
Didier JARNIGON	Romain MOUNY
Olivier MORBELLI	Jean-Michel ARNAUD
Paul VIDALOU	Romain PEYROL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Alexis CHIABRANDO

Le Maire  
Joël LEVI-VALENSI



## Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

### Acte à classer

 Imprimer  Envoyer

2026-009

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-03-26T14-51-12.03 ( MI268616424 )

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260322-2026-009-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Constitution de la Commission d'Appel d'offre (CAO)

Date de décision : 22/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-009 Constitution de la CAO.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé  
Transmis  
Accusé de réception

Date 26/03/26 à 14:51  
Date 26/03/26 à 14:51  
Date 26/03/26 à 14:58

Par [GENRE-JAZELET Christophe](#)  
Par [GENRE-JAZELET Christophe](#)